

Rythmes scolaires en Côte d'Or Point d'étape

année scolaire 2014-2015

Une enquête sur la mise en œuvre des rythmes scolaires a été conduite pour la Côte-d'Or à partir de questionnaires destinés aux conseils d'école et aux élus (maires et présidents d'EPCI). 90% des écoles y ont répondu, ainsi que 86 communes, 15 communautés de communes, 7 SIVOS.

Ces questionnaires en ligne ont été préalablement présentés et modifiés suite aux propositions des membres du comité départemental de suivi des rythmes scolaires.

Ils ont également pu être utilisés dans certains territoires par des conseils d'écoles et des municipalités dans le cadre d'analyse et de bilan des organisations mises en œuvre.

Les éléments qui suivent sont donc une image, à un temps donné, des avis des répondants. Leur analyse a pour objectif d'identifier les difficultés rencontrées de manière à rechercher puis proposer des solutions au bénéfice des élèves.

1. Avis sur l'organisation du temps scolaire

Remontées des conseils d'écoles

La demi-journée de classe supplémentaire est un temps regagné pour les apprentissages mais la fatigue des élèves en fin de semaine est mise en avant, surtout lorsque les nouvelles activités éducatives sont regroupées sur une demi-journée et particulièrement pour les plus jeunes (école maternelle et CP).

Certaines organisations peuvent engendrer de **l'absentéisme en maternelle** : le vendredi matin pour les expérimentations qui libèrent le vendredi après-midi, le mercredi matin. Cette situation a été rencontrée dans des cas où les contraintes de transport n'ont pas permis une durée suffisante du temps scolaire le mercredi matin au regard de la durée des transports qui dissuade les parents de les envoyer à l'école.

La répartition des apprentissages dans la journée et la semaine a été revue mais la nouvelle organisation n'est pas vraiment l'occasion de mettre en œuvre de **nouvelles démarches pédagogiques** dans les écoles. Les nouvelles organisations n'ont pas favorisé ou simplifié la mise en place des **temps de concertation** des enseignants.

L'**organisation des activités pédagogiques complémentaires (APC)** est plutôt aisée pour les enseignants dans les « écoles standard ¹», alors qu'elle est complexe pour les expérimentations. Dans les zones rurales, l'**organisation des transports** peut influencer sur la participation aux APC. La **concurrence des nouvelles activités périscolaires (NAP) et APC**, lorsqu'elles sont organisées sur les

1 standard : 5h15 de classe par jour, 3h le mercredi matin / dérogatoire : 2 fois 4h30, 2 fois 6h, 3h le mercredi matin / expérimental : 3h de NAP organisées sur une après-midi.

mêmes temps, peut également influencer sur le taux de participation des élèves. Les parents expriment les mêmes opinions pour ce qui est de l'organisation des APC.

La concertation avec les collectivités est plutôt satisfaisante pour les enseignants mais moins pour les parents qui souhaitent être plus associés à l'évaluation de manière à ce que des ajustements puissent être faits si nécessaire.

2. Avis sur les activités péri-éducatives

Remontées des conseils d'écoles

Des **salles de classe** sont utilisées dans 40 % des cas. Il y a encore des difficultés de coordination mais la signature d'**une charte d'utilisation** améliore la situation.

Les moments de **passage du temps scolaire au temps périscolaire** sont bien cadrés alors que c'était une difficulté identifiée en 2013-2014 lors de la 1^{ère} mise en place.

Certaines activités péri-éducatives (NAP) se rapprochent trop de ce qui se fait en classe : il peut y avoir confusion entre scolaire et périscolaire.

Dans des cas rares, le coût des NAP peut entraîner une diminution des sommes allouées pour le fonctionnement de l'école.

L'information des familles par les collectivités doit parfois être améliorée.

Pour ce qui est de la durée des nouvelles activités périscolaires (NAP), elle est considérée comme bien adaptée pour les expérimentations (activités regroupées sur la demi-journée) et les organisations dérogatoires (activités regroupées sur deux demi-journées). La durée des organisations standard (45 minutes par jour) est considérée comme trop courte.

Les locaux disponibles conviennent dans la majorité des cas.

Le **nombre d'intervenants** est juste suffisant dans le cadre des organisations standard.

En revanche, **les compétences des animateurs** et **la qualité des activités** sont plutôt satisfaisantes.

Le taux d'accueil des élèves en situation de handicap aux activités est peu important principalement parce qu'il n'y a pas de souhait des familles ou qu'ils sont absents des écoles au moment des NAP. Parfois, cet accueil est rendu impossible parce qu'ils n'ont pas d'accompagnement, rarement à cause de l'inadaptation des locaux.

Remontées des collectivités

En juin 2015, dans **62 %** des cas recensés, les collectivités ont **déclaré les temps de NAP à la DDCS**. Dans **69 %** des cas, les collectivités disposent d'un **coordinateur** rythmes scolaires. Dans **68 %** des cas, les collectivités ont mis en place un **comité de pilotage**.

Il ressort des réponses collectées que :

- les locaux sont plutôt adaptés ;
- le nombre d'intervenants est suffisant ;
- les compétences des intervenants sont satisfaisantes ;
- le nombre d'activités correspond aux besoins ;
- la qualité des activités est satisfaisante ;
- les activités sont diversifiées.

Taux d'encadrement : 98 % des collectivités qui ont mis en œuvre des activités péri-éducatives et qui ont répondu à l'enquête déclarent respecter au moins le taux d'encadrement élargi (1 adulte pour 14 élèves de moins de 6 ans, 1 adulte pour 18 élèves de plus de 6 ans).

Participation : dans une large majorité des collectivités (64,64 %), plus de 50 % des enfants accèdent aux activités.

Les types d'activités péri éducatives (NAP) organisées : les activités physiques, artistiques et culturelles sont les plus largement proposées.

Le nombre de projets mettant en œuvre un **volet citoyenneté** est actuellement peu important mais il devrait augmenter à la rentrée 2015 grâce aux demandes conjointes du ministère de l'éducation nationale et le l'AMF.

Les intervenants : les principaux types d'intervenants cités sont les personnels communaux, les animateurs d'associations, les bénévoles mais aussi (une nouveauté par rapport à 2013-2014) les auto-entrepreneurs.

Éléments de réussite des organisations

- Implication des enfants dans les choix d'activités à mettre en œuvre ;
- volontariat des ATSEM ;
- gestion intercommunale ;
- gratuité ;
- augmentation de la fréquentation des NAP dans l'année ;
- renforcement des échanges entre tous les partenaires ;
- coordination avec les activités pédagogiques complémentaires organisées par les enseignants (APC) ;
- forte participation de bénévoles ;
- accueil de tous les enfants qui souhaitent participer ;
- découverte d'activités nouvelles ;
- délégation de gestion à une association ;
- utilisation des locaux scolaires en maternelle qui permet aux jeunes enfants de garder des repères lors des transitions temps scolaire / temps périscolaire.

Difficultés

- Les difficultés liées aux locaux, au recrutement des animateurs, aux transports sont toujours citées dans les commentaires alors que l'évaluation chiffrée laisse plutôt apparaître une satisfaction des collectivités
- **L'indiscipline des enfants** surtout dans les activités culturelles ou éducatives (aide aux devoirs) est signalée. Certaines situations ont fait l'objet d'exclusions temporaires voire définitives.
- **Les coûts** demeurent une difficulté signalée
- L'adaptation des activités aux élèves de **maternelle** est plus difficile

- La participation aux activités péri-éducatives peut entraîner une **baisse de fréquentation de l'accueil de loisirs**
- **Les contraintes administratives** liées à la déclaration des accueils de mineurs sont soulignées.

Évolutions envisagées prioritairement par les collectivités

- Adaptation aux élèves de maternelle ;
- suppression de la gratuité ;
- inclusion des enfants au comité de pilotage ;
- formation des intervenants ;
- transfert de la compétence à une communauté de communes ;
- amélioration de la communication avec les familles ;
- diversification des activités, des intervenants ;
- meilleure implication des associations du territoire ;
- construction de locaux.

Certaines collectivités s'interrogent sur le **financement** par l'État : pourquoi 50 € pour certaines communes qui mettent en œuvre les activités péri éducatives (NAP) et 90 € ailleurs pour une simple garderie (cas d'une commune touchant la part cible de la dotation de solidarité rurale) ?

Conclusions et pistes de travail

La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaire a demandé à tous les membres de la communauté éducative de faire évoluer des modes de fonctionnement et d'organisation. Partout, collectivités, parents et enseignants ont dû faire preuve d'inventivité et d'adaptation.

De cette enquête, on peut conclure qu'aucun type d'organisation ne peut être mis en avant comme la solution universelle permettant de répondre à tous les objectifs de la réforme des rythmes (temps scolaire et temps périscolaire) et pour tous les types de territoires.

La réussite de la réforme des rythmes, pour ce qui est de sa composante scolaire, passe par un accompagnement pédagogique de celle-ci : cet accompagnement a été initié dès 2013 par des inspecteurs de l'éducation nationale (lors de réunions de directeurs, de la formation des nouveaux directeurs ou de temps donnés aux équipes pour réfléchir à la mise en œuvre pédagogique des rythmes) mais doit sans doute être renforcé.

Il s'agit d'apporter des réponses qualitatives aux difficultés exprimées par enseignants et parents.